



Le texte ci-dessous fait suite au courrier que le Président de l'atelier "gouvernance" m'a adressé en qualité de personnalité auditionnée dans le cadre des états généraux de la Guyane. Notre Parti a pris la décision de ne pas participer aux ateliers des états généraux pour des raisons qu'il a exprimé dans un communiqué de presse qui sont entre autres le doute sur la finalité des états généraux dans la mesure où il n'y a pas de garantie du type du serment de jeu de Paume; que les ateliers mêlent tant les questions institutionnelles que celles d'ordre conjoncturel et résiduel. Pour autant, nous ne sommes pas insensibles aux difficultés de la société guyanaise et nous avons apporté cette contribution écrite.

« Pour les questions de style, nage avec le courant ; sur les questions de principe, sois solide comme un roc ». **Thomas Jefferson.**

Exposé préliminaire

Il n'est pas responsable de poser la question de la gouvernance si l'on ne s'interroge pas sur les effets qui génèrent cette interrogation. Il faut beaucoup d'honnêteté intellectuelle pour admettre que la perception de la société guyanaise est ambivalente. Elle apparaît particulièrement pour les représentants de l'Etat comme un département de droit commun et seulement comme cela quand bien même des logiques physiques conduisent à intégrer un amas d'exceptions. Il y a des élus de gauche et des intellectuels qui la perçoivent comme un pays. D'un côté on appréhende un complexe de supériorité lié à la méthode de nomination des hauts fonctionnaires du territoire qui cache une absence d'expérience dans les fonctions qui leurs sont dévolues. De l'autre, on observe un fort sentiment de frustration faute de pouvoir orienter la société sur les bases des programmes d'élections et des contraintes liées aux lois d'assimilation. Par suite, cette perception ambivalente va engendrer une gouvernance confuse, opaque, antagoniste, hypothétique. Cette gouvernance équivoque est probablement à l'origine du déficit de logement, du déficit d'emplois, du déficit d'investissement, du déficit de croissance enfin, du déficit de cohésion sociale. Nous pouvons ajouter les transferts d'emplois vers d'autres zones géographiques à l'instar des télécommunications par exemple.

Par ailleurs, l'ascendant de la notion de département sur celle de pays agrée la domination du secteur public sur le secteur privé. Toute réflexion sur l'organisation de la société se fait sous l'angle d'une direction de nature publique en ce sens que toutes les réponses qui sont apportées aux difficultés de la société sont empruntées aux outils qui appartiennent au secteur public. Ainsi, il y a une démultiplication des EPCI qui accroissent davantage les coûts d'intervention et augmentent le poids du secteur public sur la société guyanaise. C'est aussi le cas des dispositions fiscales qui sont censées réguler l'économie mais en vain car, la fiscalité est un outil de répartition de la richesse produite et non un outil de création de richesses. Cette gouvernance est responsable de l'inertie du secteur privé. Elle est responsable de l'hégémonie

de l'assistance sur l'esprit d'initiative, elle est responsable de la prédominance de l'activité du négoce sur l'économie de production. Alors, de deux choses l'une, selon l'angle dans lequel on se place, soit il s'agit d'une gouvernance qui a réussi, donc l'objectif était le non développement, soit on reconnaît l'échec et on remet en cause la perception de la société guyanaise et on tente de l'unifier.

Une gouvernance pourquoi faire ?

« *Si tu es prêts à sacrifier un peu de liberté pour te sentir en sécurité, tu ne mérites ni l'une ni l'autre* ». **Thomas Jefferson**

Nous considérons qu'il y a deux préalables à poser avant toute discussion sur la gouvernance. Le premier est de considérer la Guyane comme une société à part entière. Le deuxième consiste à remettre en cause le lien qui unit la Guyane à l'hexagone.

Considérer la Guyane comme une société à part entière c'est lui reconnaître certaines vertus propres à toute société humaine achevée. C'est admettre qu'elle dispose d'un territoire ; qu'elle a une origine existentielle qui pourrait se confondre avec son origine institutionnelle ; qu'elle a une structure interne ; qu'elle dispose de moyens naturels, techniques et technologiques pour garantir graduellement son développement ; qu'elle a consciemment ou non, à l'instar de toute société, une finalité ; que sur son territoire, il y a un peuple qui par rapport à son environnement a conçu une certaine philosophie de la vie et qui aspire à un bonheur qui lui est propre ; qu'elle dispose d'une autorité abstraite quand bien même le problème de son autorité institutionnelle est un fait d'histoire qui peut être levé.

Remettre en cause le lien qui unit la Guyane à la France hexagonale c'est objectivement dire qu'il s'agit d'un lien d'assimilation qui est de facto un lien de subordination qui tue la personnalité intrinsèque de l'individu et fait de la société une entité artificielle. Ce lien défie la trilogie républicaine « Liberté Égalité Fraternité. D'autre part, c'est également resituer le concept de département dans le cadre de l'histoire de la construction de la société française. Le département est une circonscription administrative de droit commun depuis l'an VIII (1799-1800) qui correspond à un découpage du territoire national dans le cadre de son aménagement à travers divers facteurs historiques qui justifient son caractère rationnel. Quelle relation rationnelle peut-on établir entre la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion par rapport aux autres départements de France ? Il n'y a aucun sens de dire que la Guyane est le plus grand département de France puisqu'elle ne s'inscrit pas dans la logique ci-dessus définie. La Guyane est le 1/6ème de la France. Si on pousse la logique d'assimilation à son paroxysme, elle devrait contenir le 1/6ème des départements de la France etc. etc. etc... Cette anomalie d'abord physique a des conséquences sur l'organisation administrative et institutionnelle du territoire qui débouche sur un système entropique.

Le lien privilégié avec la France peut être maintenu sans être assimilationniste. Il y a des règles, des lois qui sont universelles et qui peuvent s'imposer à tout être humain là où il se trouve et il y a des règles, des lois qui ne trouvent leur évidence que dans un cadre donné qui tient compte de l'environnement naturel, psychologique, culturel et social.

Nier cette évidence pour ne pas lever ces deux préalables et vouloir discourir sur la gouvernance c'est prendre le risque d'un débat platonique, surréaliste qui en aucun cas, ne peut conduire à transformer la société et à améliorer les conditions de vie de nos compatriotes.

Nous nous inscrivons dans la logique de ces deux préalables à lever qui va donner à la gouvernance un sens pour nous. Par implication, nous concevons la société avec un gouvernement territorial.

Ainsi, la gouvernance ne peut pas être bicéphale. Les règles doivent être établies à l'avance pour ôter toute ambiguïté. Elle doit être transparente et garantir les mécanismes d'équité entre l'administration d'Etat et la population par le biais de ses représentants dans le cadre du maintien de la Guyane dans la République. La notion de rigueur qui est attachée au terme ne doit pas être confondue à celle de rigidité. La gouvernance doit servir à quelque chose, autrement dit, être au service des populations, être au service du peuple. Sa première fonction est de mettre en place les outils de l'élévation de la conscience collective et de la responsabilité. Il ne peut y avoir de réelle gouvernance sans conscience, sans humain parfait et achevé philosophiquement. Le concept de la gouvernance doit gommer les peurs qui engendrent le repli sur soi, l'isolement, la soumission, la subordination, la négation de soi, le rejet de l'autre.

Simultanément, la bonne gouvernance doit répondre aux besoins de prospérité économique et de cohésion sociale. Pour cela, elle doit s'appuyer sur une vraie politique macroéconomique à partir de simulations qui tiennent compte de notre état des lieux. Elle doit favoriser une gestion rationnelle des ressources naturelles. C'est-à-dire que ces dernières doivent contribuer en priorité à l'amélioration des conditions de vie des populations en préservant au mieux l'environnement. L'amélioration des conditions de vie exige le choix de secteurs à développer pour servir d'entraînement aux autres branches d'activité. Elle doit également revoir le poids de l'emploi public dans la société guyanaise pour mieux rationaliser la création de richesse.

La gouvernance c'est aussi une vraie politique sociale et pour cela, il serait judicieux de se rapprocher des travaux de l'OCDE en matière de politique sociale, s'en inspirer en tenant compte des réalités guyanaises et de ses moyens. Cette gouvernance ne doit pas perdre de vue que la société a énormément de besoins à satisfaire et que ce dont elle a le plus besoin c'est de la force de travail pour assurer le développement.

En conclusion, le problème de la gouvernance devient plus complexe lorsqu'on l'intègre dans un mécanisme incohérent. Si la Guyane est considérée comme un département, la gouvernance ne relève pas d'elle mais de l'Hexagone. Alors se pose le problème de la continuité territoriale, de l'interférence, l'interaction de la Guyane avec les autres départements pour constituer physiquement le territoire national. Si la Guyane est considérée comme un pays, il faut lever toutes les contradictions liées à la départementalisation et la gouvernance relève d'elle. A ce moment, l'inefficacité de la gouvernance est la conséquence de l'incompétence des dirigeants ou de leur malhonnêteté. En effet, concevoir la gouvernance dans un tel contexte est plus cohérent et permet de mieux définir les responsabilités

CONTRIBUTION POUR UNE REELLE GOUVERNANCE

Écrit par Taubira Jean-Marie

Jeudi, 02 Juillet 2009 21:03 - Mis à jour Samedi, 15 Août 2009 21:43

Jean-Marie TAUBIRA

Secrétaire Général du PPG

Lille le, 25 juin 2009

Crédits photo:Prosper973 sous licence creative commons